



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2018-158-5.23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2018-158 SUR LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE.

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 août 2023, ses membres ont adopté le Règlement n° 2018-158-5.23 modifiant le Règlement n° 2018-158 sur la politique de gestion contractuelle;

QUE ce règlement a pour objet de permettre d'octroyer un contrat de gré à gré pour des services professionnels peu importe le montant de la dépense (et le type de services) à la Fédération québécoise des municipalités ;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec);

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 9^{ième} jour du mois d'août 2023.

Alain St-Vincent-Rioux
Greffier-trésorier par intérim